

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 février 2014

Le conseil municipal s'est réuni le 19 février 2014 à 20H30 à la mairie, après avoir été régulièrement convoqué en date du 13 février 2014, sous la présidence de Jean-Louis GAUTHIER.

Tous les conseillers étaient présents.

Mlle Estelle GRIONI a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente : M. RUCKLIN souhaite que les précisions apportées par la Société de chasse « La Fraternelle » concernant les jours de chasse soient ajoutées au compte-rendu.

De ce fait, le compte rendu sera adopté lors de la prochaine réunion.

1- Achat d'un terrain.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a eu un contact avec le propriétaire de la parcelle AA 164 située rue des Lavoisirs pour une éventuelle cession à la commune. L'acquisition de cette parcelle mitoyenne aux logements HAMARIS permettrait en effet à la commune d'y passer une canalisation pour évacuer les eaux de la rue lors d'importants orages.

Le propriétaire informera le maire des suites qui pourront être données à ce projet.

2- Compte rendu visite forêt et décision travaux 2014.

Suite à la visite de la commission communale des bois et de l'ONF au BOIS MILLET, il apparaît nécessaire de faire le cloisonnement sylvicole (maintenance) et le nettoyage de régénération initialement prévu par ONF

*dans les parcelles 1, 2 et 4 pour un montant de 3160 € HT

*et le nettoyage de régénération dans la parcelle 48 au FAYLS pour un montant de 1700 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis.

Le maire présente ensuite le bilan financier de gestion de la forêt communale depuis 2004, réalisé par l'ONF. Ce bilan inclut les travaux forestiers, les infrastructures (création de pistes) et les frais de gestion de l'ONF, ainsi que les recettes liées à la vente des bois, délivrance des affouages, aux subventions et à la location des bois aux chasseurs. Il fait apparaître que la recette nette moyenne par an est de 9816 €.

Un conseiller fait remarquer que la location de chasse ne devrait pas être comptabilisée dans les recettes des bois.

En tenant compte de cette remarque, la recette nette moyenne est de 6836 € /an.

3- SMICTOM : changement de régime dérogatoire.

Le maire fait part de la réception d'un courrier adressé par le SMICTOM, dans lequel il est proposé l'instauration de la redevance pour l'ensemble des adhérents du syndicat, dans l'objectif d'un passage en redevance incitative à court terme sur les communes rurales et à moyen terme sur CHAUMONT et NOGENT.

Après avoir pris contact avec la responsable du SMICTOM chargée de gérer ce dossier, le maire précise qu'il est nécessaire d'attendre pour prendre une décision et que des réunions d'informations organisées par le SMICTOM devront avoir lieu dans les semaines à venir.

Les conseillers municipaux prennent acte de cette information.

4- redevance ordures ménagères 2014.

Le maire informe qu'au vu de la facture qui a été adressée par le SMICTOM de 28518€ et le nombre de parts recensées sur la commune, la part de la redevance des ordures ménagères 2014 s'élèvera à 93 €.

5- Questions diverses.

5-1- Dans la cadre du remplacement des branchements d'eau en plomb, la commune s'est rapprochée des services du Conseil Général, qui proposent de réaliser un plan général du réseau d'eau. Le conseil municipal donne son accord de principe, sous réserve du coût pour cette réalisation. Le maire est chargé d'obtenir un devis estimatif.

5-2- Le maire présente le projet de convention pour la mise à disposition de la tondeuse à la commune de LUZY, à savoir que l'engin a été utilisé par Luzy en 2013 pour 26 h 30. La facturation 2013 sera établie sur la base de la présente convention.

Le prix de la location est établi en incluant l'amortissement, le coût de l'assurance, le carburant et un coût d'entretien est fixé à 15 € de l'heure. Les conseillers municipaux proposent de mentionner clairement dans cette convention qu'en cas de détérioration due à une utilisation autre que celle prévue à l'article 2 de la convention, les frais de réparation seront pris en charge par la commune utilisatrice.

Le conseil municipal valide cette convention et autorise le maire à la rédiger et à la signer en tenant compte des modifications à apporter.

5-3- M. BEGUINOT demeurant 7 rue des tilleuls, a adressé un courrier pour demander l'autorisation d'envoyer ses eaux pluviales dans le talus communal, en contre bas de sa propriété. Le conseil municipal donne son accord sous réserve de l'ajout d'un coude au bout du tuyau de façon à envoyer l'eau vers le bas.

5-4- La fête patronale, dont la date officielle est le 1^{er} dimanche qui suit le 8 septembre, sera décalée d'une semaine comme les années précédentes, les forains n'étant pas disponibles le 14 septembre. La fête aura donc lieu les 20 et 21 septembre et le conseil municipal a réservé la salle polyvalente dans le but d'organiser un bal le samedi soir.

5-5- Le maire informe que la commune est toujours en possession d'un ordinateur et d'un photocopieur, qui avaient été mis à disposition de l'institutrice et qui sont restés dans la salle de classe. Le conseil municipal propose de les donner à une association du village.

5-6- Mme HUBERT et M. BOUCHOT font part des sujets abordés lors des commissions de la Communauté d'Agglomération auxquelles ils ont assistés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

PV publié le 26/02/2014 délibérations 1*2*3*4* émises le 26 publiées le 27/02/2014

GAUTHIER Jean-Louis BOUCHOT Didier SAVET Joseph GRIONI Estelle

HUBERT Marie-Noëlle CANGI Anne-Marie GRIONI Sylvain

MOUTON Jean-Marie GAUTHIER Virginie RUCKLIN Jean-Claude